

COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement de grade

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Spécialités

« Environnement, hygiène »

« Communication, spectacle »

Session 2020

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS	4
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	5
1. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	5
2. RESULTATS D'ADMISSIBILITE	5
IV. PHASE D'ADMISSION	6
1. EPREUVE D'ADMISSION.....	6
2. RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSION.....	7
3. RESULTATS D'ADMISSION	8
V. BILAN	8

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2020, l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe dans les spécialités et options suivantes :

Spécialité « Environnement, hygiène » :

Options : propreté urbaine, collecte des déchets ; qualité de l'eau ; entretien des piscines ; hygiène et entretien des locaux et espaces publics ; maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration ; opérations mortuaires (fossoyeur, porteur) ; agent d'assainissement.

Spécialité « Communication, Spectacle » :

Options : conducteur de machines d'impression ; opérateur PAO ; relieur-brocheur ; agent polyvalent du spectacle ; éclairagiste ; projectionniste.

✓ Conditions d'accès

Cet examen professionnel est ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint technique territorial ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

✓ Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

L'examen a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

✓ Jury

Le jury se compose de 6 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Maire,
- 1 Conseillère municipale,

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 1 Directrice des Ressources Humaines d'une commune,

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur des Services Techniques d'une commune,
- 1 Directrice des Ressources Humaine d'une commune.

✓ Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité, ainsi que les notes de cadrage des épreuves, sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 27 août au 2 octobre 2019 Date limite de dépôt des dossiers le 10 octobre 2019
Epreuves d'admissibilité	16 janvier 2020 à Revel (Haute-Garonne)
Jury d'admissibilité	10 mars 2020
Epreuves pratiques d'admission	Du 16 septembre 2020 au 28 janvier 2021
Jury d'admission	5 février 2021

NB : Le calendrier des épreuves d'admission a été adapté compte tenu des contraintes générées par la crise sanitaire liée à la Covid19.

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

Nombre de dossiers reçus		289
Nombre de candidats admis à concourir		279
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	244
	Pourcentage	87 %
Nombre de candidats admissibles		241
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	220
	Pourcentage	91 %
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		206
Taux de réussite (admis/présents admissibilité)		84 %

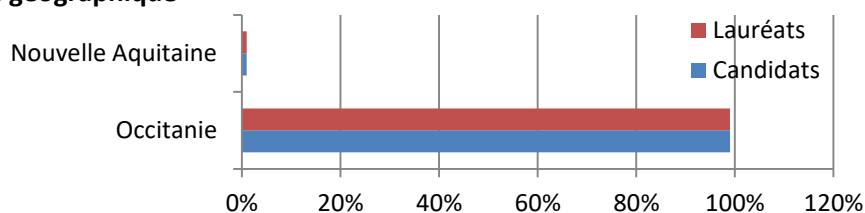
89 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

✓ Age et sexe

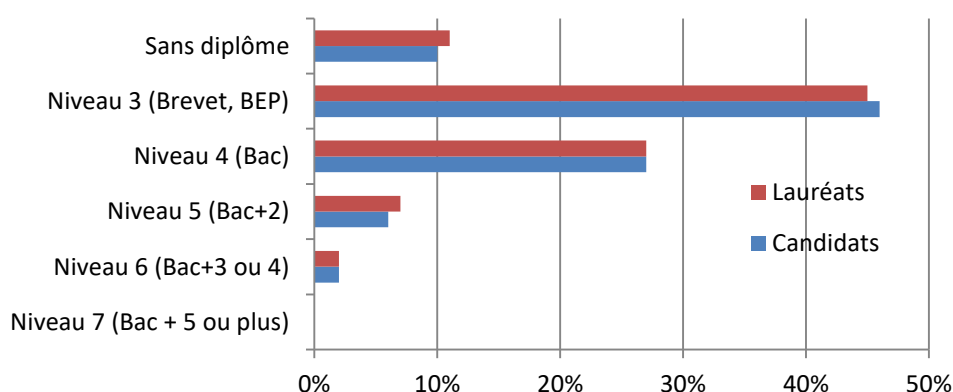
Les femmes représentent 46 % des candidats et 50 % des lauréats. La moyenne d'âge entre les candidats (39,7 ans) et celle des lauréats (40,5 ans) sont assez proches.

✓ Origine géographique



La majorité des candidats (99,6%) est originaire de la région Occitanie.

✓ Diplômes

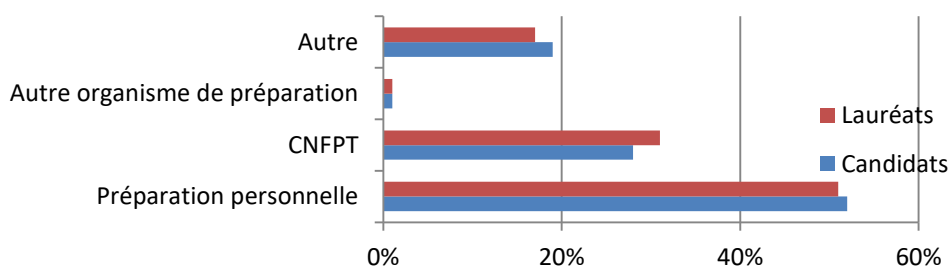


Quasiment la moitié des candidats et des lauréats détient un titre ou diplôme d'un niveau 3 (anciennement niveau V), requis pour le concours d'accès au même grade.

✓ Situation professionnelle

Les candidats relèvent tous de la Fonction Publique Territoriale.

✓ Préparation



Le tiers des candidats déclare avoir suivi une préparation personnelle auprès du CNFPT.

52% des candidats déclarent avoir suivi une préparation personnelle, ce qui correspond à 51% des lauréats.

III. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

✓ Libellé de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux, et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat (durée 1h30 – coefficient 2).

✓ Thématique du sujet

Dans les deux spécialités, les candidats devaient notamment compléter ou réaliser un schéma. Des documents supports étaient en annexe afin d'aguiller les candidats dans les deux spécialités.

Concernant la spécialité « Environnement, hygiène », le sujet portait sur les domaines suivants : propreté, déchets, eau et assainissement, entretien des piscines, qualité de l'air, hygiène et sécurité au travail.

Le sujet de la spécialité « Communication, Spectacle » comportait des questions sur le son, les mesures de sécurité des ERP (établissements recevant du public), le calcul d'un coût de fabrication d'un document de communication, et sur le métier de conducteur de machine à impression.

2. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
244	11,01	159	3	17	0

✓ Constat des correcteurs

- Spécialité « Environnement, Hygiène » :

Les candidats maîtrisent moyennement les connaissances et aptitudes techniques. Les qualités rédactionnelles sont limitées et le niveau d'orthographe très moyen.

- Spécialité « Communication, Spectacle » :

Le niveau est très hétérogène. Les candidats rencontrent des difficultés tant sur les aspects techniques que sur leur capacité à argumenter. Dans l'ensemble, le niveau général peut être considéré comme faible.

✓ Délibération

35 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

3 candidats qui ont obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés,

241 candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5 sur 20 ont été autorisés à se présenter aux épreuves d'admission.

IV. PHASE D'ADMISSION

1. EPREUVE D'ADMISSION

✓ Libellé de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à 1 heure, ni excéder 4 heures (coefficient 3).

✓ Organisation

Les épreuves ont été organisées du 16 septembre 2020 au 28 janvier 2021 inclus, dans 8 sites d'examen (CDG31, collectivités territoriales) et avec la contribution d'organismes de formation (GRETA, CFA).

Les sujets des épreuves pratiques ont été élaborés par des examinateurs spécialisés.

Les candidats ont été auditionnés par 2 examinateurs spécialisés dans l'option choisie.

Spécialités	Options	Sites d'examen	Dates
Environnement, hygiène	Propreté urbaine, collecte des déchets	Hangar Vigie technique Toulouse Métropole	7 et 8 octobre 2020
	Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)	CDG31	16 octobre 2020
	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	CFA Blagnac	du 16 au 24 septembre 2020
	Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	Station d'épuration de l'Aussonnelle La-Salvetat-Saint-Gilles	14 et 15 octobre 2020
	Qualité de l'eau		
	Agent d'assainissement		
	Entretien des piscines	Complexe sportif de Castanet-Tolosan	13 novembre 2020
Communication, spectacle	Agent polyvalent du spectacle	Salle de concert du Phare Tournefeuille	24 et 25 novembre 2020
	éclairagiste		
	projectionniste	Salle de cinéma de l'espace culturel du Moulin Roques-sur-Garonne	18 décembre 2020
	Opérateur PAO	GRETA Midi-Pyrénées Centre GRETA de l'Hippodrome Toulouse	28 janvier 2021
	Conducteur de machines d'impression		

2. RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSION

✓ Résultats par options

Options	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes ≥ 10/20	Nombre de notes <5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Propreté urbaine, collecte des déchets	54	13,45	53	0	17,5	9,5
Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)	1	15	1	-	15	-
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	140	14,82	134	0	19	5
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	2	10,5	1	0	12,5	8,5
Qualité de l'eau	2	14	1	0	18,5	9,5
Agent d'assainissement	7	11,71	4	0	17	5
Entretien des piscines	3	12,92	3	0	13,75	12
Agent polyvalent du spectacle	6	12,92	5	0	20	9
éclairagiste	2	13,50	1	0	18	9
projectionniste	1	20	1	-	20	-
Opérateur PAO	1	17	1	-	17	-
Conducteur de machines d'impression	1	18	1	-	18	-

✓ Constat des évaluateurs

Dans l'ensemble, le niveau des candidats admissibles est correct.

93,4% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve pratique d'admission.

Certains candidats ont choisi une option ne correspondant pas à leur métier. Ceux-ci présentent des lacunes évidentes dans la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de l'option implique de façon courante, entraînant par conséquent une note inférieure à la moyenne.

3. RESULTATS D'ADMISSION

✓ Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission, sont les suivants :

Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
220	13	206	17,10	7,35

✓ Délibération

21 candidats absents aux épreuves d'admission ont été éliminés.

14 ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves inférieure à 10 sur 20, après application des coefficients correspondants, n'ont pas été admis.

206 candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 ont été admis.

V. BILAN

✓ Niveau des candidats

Le jury observe un bon niveau des candidats avec une moyenne générale s'élevant à 13/20. Le taux de réussite à l'examen professionnel de 94 % est nettement supérieur à la précédente session 2018 (75,5 %).

Le jury constate que l'ensemble des candidats s'est bien préparé aux épreuves de l'examen.

Il observe également que les candidats ont un meilleur niveau à l'admission qu'à l'admissibilité, qui peut s'expliquer par le fait que l'épreuve d'admission porte sur l'option choisie par le candidat, et donc sur le métier pratiqué.

Le Président du jury,

Patrick LEFEBVRE

